

Le 07 octobre 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DU DE BS



Extrait du Registre des délibération du Conseil de Communauté Publié le : 07/10/2024

Séance du jeudi 26 septembre 2024

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 21h31

Etaient présents : Besançon : Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n°2), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°5), Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n°2), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°11), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n°50 incluse), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°5), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°47 incluse), M. Christophe LIME (à compter de la question n°2), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°5), Mme Carine MICHEL (à compter de la question n°5), Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°36 incluse), Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, Bonnay: M. Gilles ORY, Boussières: M. Eloy JARAMAGO, Busy: M. Philippe SIMONIN, Chaleze: M. René BLAISON, Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney: M. Olivier LEGAIN (à compter de la question n°5), Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux: M. Gilbert GAVIGNET, Chevroz: M. Franck BERNARD (jusqu'à la question n°55 incluse), Cussey-Sur-L'Ognon: Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), Devecey: M. Gérard MONNIEN, Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN, Fontain: M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Grandfontaine: M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse), La Chevillotte : M. Pierre DUFAY (suppléant), La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod: M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°30 incluse), Les Auxons: M. Anthony NAPPEZ, Marchaux-Chaudefontaine: M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin: M. Daniel PARIS, Miserey-Salines: M. Marcel FELT (à compter de la question n°18), Morre: M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray: M. Vincent FIETIER, Osselle-Routelle: Mme Anne OLSZAK, Palise: M. Daniel GAUTHEROT (à compter de la question n°5), Pelousey: Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°2), Pirey: M. Patrick AYACHE, Pouilley-Français: M. Yves MAURICE, Pouilley-Les-Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, Pugey: M. Frank LAIDIE, Roche-Lez-Beaupré: M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans: M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit: Mme Anne BIHR (à compter de la question n°2), Serre-Les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, Tallenay: M. Ludovic BARBAROSSA, Thise: M. Pascal DERIOT, Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), Torpes: M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts: M. Jean-Marc JOUFFROY (à compter de la question n°2), Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins: Mme Maryse VIPREY

Etaient absents: Amagney: M. Thomas JAVAUX, Audeux: Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon: M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, Mme Valérie HALLER, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Karima ROCHDI, Mme Sylvie WANLIN, Beure: M. Philippe CHANEY, Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE, Byans-Sur-Doubs: M. Didier PAINEAU, Champoux: M. Romain VIENET, Châtillon-Le-Duc: Mme Catherine BOTTERON, Dannemarie-Sur-Crête: Mme Martine LEOTARD, Deluz: M. Fabrice TAILLARD, Franois: M. Emile BOURGEOIS, Geneuille: M. Patrick OUDOT, Gennes: M. Jean SIMONDON, Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER, Mamirolle: M. Daniel HUOT, Merey-Vieilley: M. Philippe PERNOT, Montfaucon: M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château: Mme Lucie BERNARD,

Noironte: M. Philippe GUILLAUME, Novillars: M. Lionel PHILIPPE, Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY, Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER, Saône: M. Benoît VUILLEMIN, Vaire: Mme Valérie MAILLARD, Villars-

Saint-Georges: M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Julie CHETTOUH

Procurations de vote : Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU à M. Jean-Paul MICHAUD, Besançon: M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (à compter de la question n°14), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°51), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Claudine CAULET. Mme Myriam LEMERCIER à Mme Christine WERTHE (à compter de la question n°48), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Karima ROCHDI à Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°37), Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, Champoux : M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, Châtillon-Le-Duc: Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, Deluz: M. Fabrice TAILLARD à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Franois: M. Emile BOURGEOIS à M. Daniel PARIS, Gennes: M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, Mamirolle: M. Daniel HUOT à M. Franck LAIDIE, Miserey-Salines: M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n°17 incluse), Montfaucon: M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA, Noironte : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, Novillars : M. Lionel PHILIPPE à M. Jacques KRIEGER, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), Rancenay: Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°30 incluse) et à M. Jean-Marc BOUSSET (à compter de la question n°31), Saint-Vit: M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN à Mme Catherine BARTHELET

Délibération n°2024/2024.00290

Rapport n°36 - Fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable – autorisation de signer l'accord-cadre

Fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable – autorisation de signer l'accord-cadre

Rapporteur: M. Gilbert GAVIGNET, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°5	28/08/2024	Favorable
Bureau	12/09/2024	Favorable

Inscription budgétaire		
BP 2024 et PPIF 2024-2028	Montant prévu au Budget 2024 : 800 000 €	
« Equipements cyclables »	Montant de l'opération : 400 000 € HT/an	

Résumé:

Grand Besançon Métropole a fait réaliser une étude de signalisation des itinéraires cyclables entre 2021 et 2023 sur l'ensemble de son territoire pour accompagner 580 km d'itinéraires cyclables inscrits dans son nouveau Schéma Directeur Cyclable.

Dans la suite de cette étude, Grand Besançon Métropole souhaite mettre en place la signalisation directionnelle prévue pour chacun des itinéraires cyclables prévu dans cette étude.

Afin de répondre à ce besoin, la collectivité souhaite lancer un accord-cadre de fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable.

I. Préambule

Grand Besançon Métropole a fait réaliser une étude de signalisation des itinéraires cyclables entre 2021 et 2023 sur l'ensemble de son territoire pour accompagner 580 km d'itinéraires cyclables inscrits dans son nouveau Schéma Directeur Cyclable.

Cette étude de jalonnement cyclable porte sur des liaisons vers 171 pôles générateurs de déplacements, sur 17 itinéraires structurants reliant les communes péri-urbaines à la ville centre et sur près de 500 carrefours.

Dans la suite de cette étude, Grand Besançon Métropole souhaite mettre en place la signalisation directionnelle prévue pour chacun des itinéraires cyclables prévu dans cette étude.

Afin de répondre à ce besoin, la collectivité souhaite lancer un accord-cadre de fourniture, pose et dépose de signalisation directionnelle cyclable.

II. Caractéristiques de l'accord-cadre

1. Durée

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

2. Forme de l'accord-cadre

Compte tenu du montant annuel des commandes, l'accord-cadre à bons de commande est lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

L'accord-cadre multi attributaire (2 titulaires maximum) comporte un montant maximum annuel fixé à 400 000 € HT.

3. Choix des attributaires

La Commission d'Appel d'Offres du 13 septembre 2024 a attribué l'accord-cadre aux entreprises suivantes :

- SIGNAUX GIROD pour un montant du détail estimatif non contractuel de 471 780,30 € HT Accord-cadre à bons de commandes
- Bourgogne Franche Comté Signaux pour un montant du détail estimatif non contractuel de 447 435,00 € HT Accord-cadre à bons de commandes

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec les attributaires retenus par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 106

Contre: 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme, La Présidente,

Julie CHETTOUH

Conseillère Communautaire

Anne VIGNOT Maire de Besançon

^{*}Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.